A. Assuré

## **DEMANDE DE PRESTATIONS – INVALIDITE**

Nom et prénoms :
N ° salarié : Date de naissance :/ N ° AVS : 756 //
Situation de famille :   célibataire   marié   divorcé   veuf   Téléphone :
Incapacité de travail depuis le :/ ( <i>joindre justificatifs</i> ) Degré :%
Cause de l'incapacité de travail (atteinte, blessure) :
Invalide par : accident (indiquer le n° accident)
maladie (indiquer le n° police)
Rente Al à : % dès le Versée par
Date de fin de paiement prestations perte de salaire (caisse-maladie ou SUVA) ://
Intervention de : SPC – PCMM – Hospice général - Autre(s) :
Adresse privée :
B. <u>Enfants de l'assuré</u>
Apprentissage
Nom(s) & prénom(s)         Sexe         Date de naissance         ou études           F/H//         oui / non
F/H/ oui / non
F/H/ oui / non
F/H// oui / non
pour les enfants âgés de 18 à 25 ans qui font un apprentissage ou des études, joindre le com d'apprentissage et l'attestation d'études C. <u>Mode de paiement</u> (Joindre une copie de la carte bancaire ou du relevé d'identité bancaire)
sur C.C.P. n°/
☐ à la banque : Nom de la banque :
Code IBAN :
Code BIC/SWIFT:
* Prière de joindre à la présente demande la procuration ci-jointe complétée et signée.
Date : Signature de l'assuré :

## **FORMULAIRE D'ENGAGEMENT**

Le soussigné **s'engage à fournir tous documents utiles** à la constitution de son dossier d'invalidité et à **communiquer** à la Fondation de prévoyance PACT <u>dans les plus brefs délais</u> :

- tout changement d'adresse ;
- changement de coordonnées pour le paiement ;
- changement d'état-civil (mariage, divorce) ou de composition de la cellule familiale, (naissance, etc.) ;
- modification du montant ou du degré de la rente d'invalidité fédérale (AI) ou de la rente de la SUVA ;
- tout salaire réalisé grâce à une activité lucrative même partielle ;

dès l'âge de 18 ans pour les enfants :

- apprentissage : fournir copie du contrat ;
- études fournir obligatoirement chaque année une attestation d'études ;
- en cas de cessation de l'apprentissage ou des études, avertir impérativement la Fondation.

Si des rentes sont versées à tort par manque de renseignements de votre part, notre Fondation en demandera la restitution.

Lu et approuve	
Genève, le	
Signature :	